

Rendez-vous **Presse**

Une nouvelle convention signée entre le Conseil départemental et la Mutuelle des organismes sociaux jeudi 5 décembre

Depuis 2019, le Conseil départemental de la Nièvre a fait le choix de faciliter l'accès à une complémentaire santé solidaire pour tous les Nivernais, quels que soient leur âge et leurs conditions de ressources, en partenariat avec la Mutuelle des organismes sociaux (MOS).

Fabien Bazin, président du Conseil départemental, et Catherine Brignoli, directrice générale de la MOS, signeront une nouvelle convention

**jeudi 5 décembre, à 15 h, à l'Hôtel du Département
(salle François-Mitterrand – 64, rue de la Préfecture à Nevers).**

La convention prendra effet le 1^{er} janvier 2025, pour trois ans ; elle sera renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil départemental s'attache à renforcer l'accès aux soins des habitants, et notamment des publics les plus fragiles qui renoncent bien souvent à souscrire une couverture complémentaire pour des raisons financières. **Grâce au partenariat avec la MOS, 4 000 Nivernais en bénéficient actuellement.**

La presse est cordialement conviée à cette signature.

Contacts :

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17

Peggy Banget-Mossaz / Directrice de la communication / 07 88 53 94 57

   nievre.fr